

DÉLIBÉRATION DE_2025_035

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT ANTOINE DE BREUILH sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 16 septembre 2025

Présents : Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADÉ, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Dominique IBERTO, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET-COLLAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Hélène DONADIER représentée par Thierry BOIDÉ, Jean-Luc FAVRETTO représenté par Christian GALLOT, Éric FRÉTILLÈRE représenté par Dominique IBERTO, Jean-Pierre CHAUMARD représenté par Gilbert DE MIRAS

Absents : Georges MADELAINE

Excusés : Didier FOURCAUD

Secrétaire : Jean-Louis REY

Membres en exercice : 32 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : RAD ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L 3131-5 du Code de la Commande Publique, les délégataires doivent produire chaque année, un rapport, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation, une analyse de la qualité des ouvrages et du service et permettant en outre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Monsieur le Président présente le rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson relatifs à l'exercice 2024, établi par la société AGUR.

Après avoir procédé, conformément à l'article L1411-3 du C.G.C.T. à son examen, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement collectif relatif à l'exercice 2024.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

